

# La franchise



L'EXPRESSION SYNDICALE À LA POSTE • N°16 - SEPT. 2019

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex • Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

## ÉDITO

**T**out aurait été mis en œuvre pour préserver l'ensemble des personnels ? Nombreux sont les collègues, salariés du Groupe La Poste, qui auraient souhaité dès le début du confinement travailler dans les conditions optimales pour ne pas se sentir en danger. Selon le service ou l'entreprise du Groupe, l'activité a pu être partiellement mise en retrait ou directement transférée en télétravail, celui-ci n'ayant toujours pas été reconnu à sa juste valeur pour nombre de salariés. A contrario, les premiers de corvée ont subi des manquements graves à la préservation de leur intégrité pour accomplir leurs missions de service public soudainement redevenues la raison d'être de nos dirigeants. Pire encore, La Poste a par moments masqué des cas de suspicion ou de contamination avérée, au risque d'être responsable de la propagation du virus. L'absence délibérée de transparence sur les bilans sanitaires que la CGT n'a cessé d'exiger au niveau national comme dans les territoires, a permis de laisser cours au tout business au détriment de la santé des personnels pendant des semaines. La CGT, ses militants présents sur les sites, dans les CHSCT, ont contribué à un meilleur respect des règles sanitaires et à une accélération de la dotation de matériel. Pour que demain ne soit pas comme hier, c'est tous ensemble que nous devons intervenir. Bien sûr pour la préservation de notre santé, mais aussi pour les emplois, les organisations de travail nous permettant d'exercer nos métiers dans de bonnes conditions. **S.LR**

# 6 € brut

**NAO 2020 À LA POSTE : MÉPRIS POUR LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS !**

6 EUROS BRUT PAR MOIS D'AUGMENTATION POUR LES POSTIERS, PENDANT QUE LES ACTIONNAIRES SE GAVENT AVEC UNE AUGMENTATION DE QUASI 28% POUR LEURS DIVIDENDES.

**LES RICHESSES DOIVENT REVENIR À CEUX QUI TRAVAILLENT ET LES PRODUISENT, PAS À CEUX QUI SPÉCULENT.**



## L'engagement des postiers doit être reconnu

**L**a crise sanitaire a révélé une nouvelle fois à quel point La Poste est un service indispensable à la nation. Le réseau postal a démontré son utilité dans l'acheminement des correspondances et des produits indispensables. Les bureaux de poste et les centres financiers ont confirmé leur caractère indispensable sur l'accessibilité bancaire, l'envoi et la réception de courriers

et de biens essentiels. Les actes doivent donc désormais succéder aux paroles et aux remerciements gratuits.

Pour la CGT, les activités postales sont un véritable service public et doivent passer sous le contrôle des postiers, de leurs organisations syndicales, des usagers et des élus. **V.M**

## TÉMOIGNAGE



Cyrille TOLEDO - Responsable d'Exploitation au Réseau - Mayenne

### Un Responsable Exploitation au Réseau dans la tourmente du COVID

Depuis le début du confinement, la journée d'un RE au Réseau a quelque peu changée. Il a fallu fermer les bureaux, gérer les nouveaux emplois du temps des personnels. Pour cela, créer les affiches, les mettre (pour moi, 8 bureaux avec les distances des zones rurales, soit 52 kms entre les deux extrêmes), puis organiser une rotation sur le bureau centre en veillant à une certaine équité. Organisation qu'il aura fallu revoir parfois deux, voire trois fois dans la journée, les directives évoluant avec la situation. Le tout en mettant en place des mesures de protections pour les agents. Là aussi, rien au début, donc la débrouille : courir les magasins et les files d'attente pour trouver du film plastique remplacé par la suite par les fameux plexis, les gants, les produits désinfectants type vinaigre blanc...

Les premières semaines, à la prise service, il s'agissait aussi d'affronter les angoisses des agents s'exprimant de façon plus ou moins fortes. Ceux-ci ne venant pas travailler tous les jours, forcément, ils devaient se remettre dans le bain. Le RE, lui comme le REC et le DS, était sur le pont tous les jours (tu es cadre et donc payé pour cela...). Puis est venu le temps où il a fallu ouvrir certains bureaux une à deux journées par semaine, et là encore refaire les organisations, mais aussi veiller aux stocks produits et fonds qui n'étaient plus ou pas livrés. Leur réouverture est passée par l'installation des plexis, et la distribution de gel, masques et produits désinfectants. Qui a pris la route ? Et bien, le RE !! Parallèlement, il a fallu gérer aussi les Agences Postales Communales (13 sur mon secteur), les ouvertures, les fermetures qui bougeaient toutes les semaines pour chaque agence ; mettre à jour les systèmes d'info. Puis au 11 mai (que j'ai par lapsus appelé longtemps « 11septembre »), s'est ajoutée la gestion des livraisons de fonds, les convoyeurs ayant eux aussi des soucis... et dans le même temps les agents éloignés des services avec leurs lots de questions bien légitimes. Et tout ça, en continuant d'essayer de servir les usagers.

Pour le dé-confinement, le jeudi 7 mai, il m'a été demandé de revoir le cadre d'organisation de mon secteur pour une présentation le mardi 12. Seul petit problème, le vendredi était férié et j'étais en vacances le jeudi soir. La bonne nouvelle est que j'ai retrouvé le dossier à mon retour de vacances le 18. Avec l'aide très appuyée de ma conseillère de production, j'ai fait le nécessaire toute la semaine, le tout pour une mise en place le 2 juin. Nouvelles consignes : Plus de mesure estivale, vous conservez les CA posés (j'ai d'ailleurs eu une réunion de flicage avec mon DS sur le stock CA/RC), et ouverture de tous les bureaux sans les mesures estivales programmées pour les tours de congés en fin d'année 2020.

Les fonctionnels ont pendant toute la période essayé de nous venir en aide à distance pour certains, pour d'autres en effectuant les livraisons de plexis, soit sur mon bureau centre, ou directement sur les agences postales. Ma part variable a encore baissé cette année (- 700 euros pour moi), mon entretien d'appréciation a été fait sans moi et validé sans moi. Maintenant, j'attends avec impatience la fin de ce bazar.

## ACTUALITÉS

# Le service public postal

## Pour quoi ? Pour qui ?

**L**a période que nous venons de vivre nous a montré l'importance du service public postal pour la population, mais aussi l'activité du pays.

Les choix de l'entreprise passés et présents ne permettent pas aux postiers, malgré leur engagement sans faille de rendre un service postal de qualité. Bien faire son travail afin de pouvoir assurer son service est pourtant une profonde aspiration des salariés qui permettrait de rendre un service public de qualité à toute la population.

Avoir accès à un compte bancaire en tout point du territoire, recevoir la presse, le courrier, les colis tous les jours et partout, autant de besoins mis en exergue lors de la crise sanitaire.

Alors que les besoins ont considérablement évolué (numérique et nouvelles technologies), il est pourtant impératif de maintenir l'accessibilité physique aux services. La CGT l'affirme : la présence humaine reste déterminante. Nous venons d'en avoir la confirmation, le postier est parfois le seul contact humain pour des personnes isolées.

**La proximité est aussi un enjeu environnemental que nous devons**

### Le statut, fondement du service public, doit redevenir la norme à La Poste

**En 1946, un ministre d'État communiste a dirigé l'élaboration du statut démocratique fondateur de la conception française de la fonction publique.**

Ce statut, très novateur, organisait le classement des fonctionnaires en fonction de leurs qualifications, il définissait le système des rémunérations, prévoyait également un régime spécial de sécurité sociale et de retraites. Un statut de haut niveau, garant d'une qualité de service optimale pour les usagers et sans l'angoisse de l'avenir pour les personnels. En plein marasme économique, ce n'est pas rien. Les crises (celle liée à la covid-19 n'échappe pas à la règle) ont d'ailleurs montré que les agents publics, auxquels il faut ajouter les salariés des entreprises publiques (EDF, SNCF...), ont constitué un puissant « amortisseur social ». C'est un atout considérable.

La Poste, depuis le début des années 2000, à l'inverse, fait tout son possible pour se débarrasser des personnels fonctionnaires, tirant ainsi les droits et garanties de toutes et tous vers le bas. De fonctionnaire, on passe aux CDI, des CDI aux CDD et intérimaires puis enfin à la sous-traitance.

Pour la CGT, il faut au contraire sécuriser l'emploi et l'avenir de toutes et tous : cela passe par un statut de haut niveau offrant des droits et garanties collectives identiques avec un véritable déroulement de carrière. A travail égal, salaire égal.

E.C

**absolument prendre en compte en maintenant des services publics au plus près des populations.**

Le numérique ne peut se substituer à la présence humaine de conseil, d'accompagnement, il doit être complémentaire. 15% de la population, n'ont pas accès à un Internet de qualité, soit un manque d'accès pour plus d'un tiers des habitants de communes de moins de 1000 habitants !

Malgré tout, le Gouvernement poursuit son objectif de dématérialiser l'intégralité des services publics à l'horizon 2022 et La Poste, la fermeture de ses bureaux. Les postiers et La Poste peuvent avoir un rôle déterminant à jouer face à ces enjeux. Pourquoi ne pas doter tous les bureaux de poste d'un accès au THD pour le grand public avec tout le matériel y attendant ?

La CGT FAPT réaffirme ses propositions pour reconquérir un service public postal de qualité sur l'ensemble des territoires. Un service public postal rendu par des postières et postiers reconnus et travaillant dans les meilleures conditions serait gage d'émancipation humaine et de progrès social.

M.C

## EN BREF . . . . .

### Exigeons l'accès au compte bancaire pour tous !

L'accessibilité bancaire est régie par le contrat d'entreprise Etat/La Poste 2018/2022 et la convention Etat/La Banque Postale. Pour la CGT, les 230 millions d'alloués en 2020 par l'Etat à LBP ne sont pas suffisants. Le montant des années à venir, devrait tenir compte des évolutions engagées par LBP en la matière !

Combien et de quelle évolution parle-t-on ? Pour la CGT l'accessibilité bancaire ne saurait se réduire à l'obtention d'un « produit d'épargne de base afin de favoriser la bancarisation et l'épargne ».

**La CGT exige que l'accessibilité bancaire se traduise a minima par l'ouverture d'un compte bancaire à tout un chacun, avec un moyen de paiement sécurisé selon ses besoins.**

S.F

## REVENDIQUONS DES EMPLOIS STABLES ET QUALIFIÉS POUR BIEN FAIRE SON TRAVAIL

Des emplois stables et qualifiés sont nécessaires pour le bon fonctionnement de toutes les entreprises. Pour autant, le capital met tout en œuvre pour détruire et dévaloriser les emplois, dans le groupe La Poste et en particulier dans le secteur du courrier colis, le constat est alarmant.

Les nombreuses réorganisations depuis la mise en place de « facteur d'avenir » ont supprimé des milliers d'emplois, cela continue et s'accroît avec la stratégie de l'entreprise basée uniquement sur la baisse de l'activité courrier. La nature de l'emploi s'est également profondément transformée depuis le processus de privatisation enclenché à partir de 1990.

La crise sanitaire a permis à La Poste de mettre en place des organisations de travail dites « transitoires » pour faire face à la crise. Elles ont surtout supprimé près de 15000 emplois.

Le manque d'emploi, la mise en concurrence des agents avec des droits et des garanties tirés vers le bas, ainsi que les organisations de travail imposées

par La Poste, ont dégradé considérablement les conditions de travail, de vie, et le service public. Les nombreuses luttes menées par la CGT avec les agents ont permis de faire embaucher de nombreux précaires en CDI, les luttes doivent s'amplifier et s'élargir. Le 17 septembre, date de la journée d'action interprofessionnelle, doit permettre d'élaborer les cahiers revendicatifs dans tous les services de la branche courrier colis, en particulier sur l'emploi.

### Combien d'emplois stables et qualifiés ?

**À travail égal, salaire égal, c'est de cela que les agents ont besoin pour assurer un service public postal de qualité dans de bonnes conditions de travail et avec un salaire décent.**

P.L.L

## RÉSEAU : embaucher est désormais une simple question de survie !

Cela fait des années que la CGT alerte sur la nécessité d'embaucher massivement au Réseau. La crise du COVID 19 a mis une nouvelle fois en évidence la misère quotidienne de nos bureaux de poste, avec une acuité jusque-là inconnue. Début juillet, passé le premier pic du confinement et malgré le retour du personnel, y compris celui en santé fragile, parfois sous la pression des directions, La Poste n'était toujours pas en mesure d'ouvrir l'ensemble de son réseau aux usagers ! Pourtant, l'Observatoire national de présence postale a dû taper du poing pour augmenter l'amplitude d'ouverture durant l'été. Confronté à une crise qu'ils ont dû gérer dans le dénuement, nos collègues sont épuisés.

### Les réponses de La Poste ont été complètement inappropriées :

- Fermetures de bureaux ou réduction d'amplitude encore plus nombreuses qu'à l'accoutumée et encore au-dessus des 15 % tolérés par l'Observatoire national.
- Modifications incessantes des règlements intérieurs sans concertation avec le personnel et les syndicats, préfigurant le projet GERS (Gestion des ressources en secteur).
- Flexibilisation du personnel conduisant à son épuisement.

- Embauches d'intérimaires formés à l'arrache, désormais conduits à travailler dans les bureaux agents seuls, avec tous les risques que cela entraîne pour eux.

- D'autres solutions s'imposent pour répondre à la crise de l'emploi, structurelle et conjoncturelle au Réseau !

### Il faut :

- En finir avec les réorganisations tueuses d'emplois.
- Créer massivement des emplois -tous métiers confondus- en tenant compte, secteur par secteur, **du travail réel !** Soit entre 2 et 5 nouveaux emplois, voire davantage. Ce sont des milliers d'emplois qui manquent.
- Internaliser à nouveau l'emploi : le recours aux travailleurs précaires renforcé par l'accord CCR et la crise du COVID n'est pas la solution !
- Créer à nouveau une véritable brigade de remplacement, à l'image des EAR et brigadiers, avec des droits améliorés.

M.D

## ET AUSSI .....

### Les métiers bancaires

Ces derniers mois, on a beaucoup parlé de « métiers » : prioritaires, indispensables, les moins rémunérés, les moins reconnus, y compris pour les activités postales.

D'ailleurs, on parle plus facilement de « son métier » que de son emploi. Un métier (facteur, préparateur, distributeur, chargé de clientèle, conseiller bancaire, informaticien, manager...) peut être exercé par des personnels avec un emploi différent (CDI, fonctionnaire, CDD, intérimaire, alternant, apprenti, stagiaire, sous traitant...).

Depuis des décennies, et aidé par les différentes réformes des gouvernements successifs, le service public postal souffre d'une transformation de l'emploi, plus que jamais utilisé comme variable d'ajustement avec une tendance forte au développement d'emplois précaires (CDD, intérim, sous traitance...).

La situation des conseillers financiers n'échappe pas à cette règle de destruction de l'emploi. Alors qu'ils sont de moins en moins nombreux, les pressions commerciales sont grandissantes pour les métiers de la banque ! Il faut faire toujours plus en étant moins nombreux et sans reconnaissance réelle.

Quoi de plus légitime que de revendiquer un emploi stable, pérenne, avec un déroulement de carrière et une protection sociale pour avoir des projets et se construire un avenir ? Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, les jeunes qui arrivent sur le marché du travail aspirent eux aussi à un travail décent, bien rémunéré et à un emploi stable pour se donner des perspectives ! Gagner des embauches en CDI à temps plein dans une entreprise, dans un service, c'est améliorer la situation de tous ceux qui subissent la précarité et ceux qui subissent la surcharge de travail due aux suppressions de poste.

- Pour réduire les incivilités et insultes exacerbées dans cette période,
- Pour un aménagement du territoire qui réponde aux besoins postaux des populations en milieu urbain et rural (distribution courrier, colis, presse et accessibilité en bureau de poste 6 jours sur 7),
- Pour une organisation de travail avec des conditions décentes (32h hebdomadaire, 2 jours de repos consécutifs autour du dimanche, formation continue et de qualité),
- Pour redonner du sens à notre travail,
- Pour que le jour d'après ne ressemble pas au jour d'avant,

**Il nous faut reconquérir l'emploi stable, en nombre suffisant et qualifié pour tous.**

**Agissons tous ensemble, unis et déterminés pour gagner, dès que le personnel le décide et donnons-nous RDV sur l'ensemble du territoire le 17 septembre**

B.T

# AGENDA

**DU 7 AU 10 DÉCEMBRE 2020  
ELECTION AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
DU GROUPE LA POSTE**

**17 SEPTEMBRE 2020  
JOURNÉE D'ACTION  
INTERPROFESSIONNELLE**



Directeur/directrice de la publication : Valérie Mannevay  
Rédaction : 263, rue de Paris - case 545 -  
93515 Montreuil cedex  
N° CPPAP : 0719 S 08437  
Imprimerie : Rivet Presse Édition -  
87022 Limoges cedex 9  
Conception-Réalisation : Médiris / 04 37 28 93 35

**MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT**

## VOS DROITS

### Qu'en est-il de l'encadrement légal du télétravail ?

Une des réponses du gouvernement pour faire face à la pandémie du COVID-19, a été de mettre nombre de salariés en télétravail. Les salariés rassurés au départ, ont très vite été confrontés aux problèmes de charge mentale, RPS, TMS, temps de travail...

Si les salariés et leurs représentants n'ont de cesse de vouloir un code du travail protecteur et de gagner de nouveaux droits, le patronat, lui, le voit comme un frein à son essor. En 2005, un Accord National Interprofessionnel sur l'encadrement de l'ANI est signé et inscrit dans le code du travail en 2012. Définition : « Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière[...] On entend par télétravailleur, (...) toute personne salariée de l'entreprise qui effectue (...) du télétravail tel que défini ci-dessus ou dans des conditions adaptées par un accord de branche ou d'entreprise. »

En 2017, la loi « El Khomri » est votée et annonce l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire que les accords de branches peuvent être inférieurs aux accords nationaux. Ce qui était inscrit dans le code

du travail sur l'encadrement du télétravail devient obsolète et ne sont plus que des préconisations. Traduisez : c'est préconisé, mais pas obligatoire. L'accord de branche ou d'entreprise devient indispensable pour encadrer le télétravail.

A La Poste, un accord, valable 4 ans, a été négocié et signé en 2018. Cet accord assure un minimum au télétravailleur, à savoir : cloisonnement de la vie privée et professionnelle ; équipement de matériel professionnel ; préservation de la santé physique et mentale ; formation professionnelle ; assurances « responsabilité civile » et « dommages aux biens ». Néanmoins, il est nécessaire d'avoir le rapport de force qui oblige la Direction de La Poste à les renforcer, et créer de nouveaux droits comme les tickets restaurants, la participation aux frais tels que le chauffage, l'électricité...

Ces revendications sont devenues encore plus prégnantes lors de la mise en télétravail d'office à cause de la crise sanitaire. Il est légitime que tous les télétravailleurs quels qu'ils soient, volontaires ou non, bénéficient de l'accord télétravail. Il est légitime que l'accord télétravail intègre les revendications des télétravailleurs.

S.L

## INFOS LUTTES

### Les droits des salariés dans le collimateur à La Poste !

La répression à l'encontre des salariés, des Militants de la CGT, s'est fortement accentuée depuis la période du Covid 19, c'est le cas dans l'Aveyron, dans les Yvelines, le Tarn et Garonne, l'Allier, la Réunion, les Alpes de Haute Provence... La Poste tente par tous les moyens de sanctionner le droit de retrait exercé par les salariés dont les risques pour leur santé sont indéniables dans le contexte. Des pressions, menaces de tous genres ont été et sont exercées en direction de l'ensemble des postiers afin qu'ils ne puissent pas exercer leur droit, jusqu'à retenir leur salaire ! Des menaces de sanctions disciplinaires, convocations à entretiens préalables... sont exercées en l'encontre de Militants CGT qui tentent par tous les moyens de défendre les droits et intérêts des salariés !

C'est la tentative d'imposer unilatéralement de nouvelles organisations qui ne visent qu'à faire payer la crise aux salariés avec déjà, le non-renouvellement des contrats de travail des intérimaires, des CDD... Le but étant de rester en capacité d'atteindre l'objectif

du milliard d'euros de chiffre d'affaires décidé par la Caisse des Dépôts et de Consignations ! Ne laissons pas faire, à l'image des luttes qui se développent et permettent d'engranger des avancées non-négligeables dans le contexte.

**Preuve en est que la lutte paie ! Suite à leur mobilisation, le personnel du centre courrier/colis d'Aubin-Decazeville dans l'Aveyron obtient le comblement d'un emploi, l'entrée dans la nouvelle organisation le 23/07, le respect des accords locaux, le retrait de l'ensemble des sanctions... !  
Le droit d'expression n'est pas un délit !**

C'est en ce sens que la CGT appelle l'ensemble des salariés à se manifester, à s'organiser sur le lieu de travail, à décider collectivement de toutes formes d'actions pour la satisfaction de leurs revendications !

M.G

## Bulletin de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → perso	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	
Date de naissance	